

Séance du 15 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la bibliothèque en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Fabienne VEZON, Maire.

Présents : Fabienne VEZON, Fabienne SERGIO, Alexandre REY, Guillaume MATHIEU, Patrick RODES, Jose PEREIRA, Olivier SAVANIER, Christine BRAMOULLÉ, Christiane BILLAZ.

Absents excusés : Edovic GARCIA, Patrice MARTIN, Michèle THIÉBAUD, Yann JAVAUDIN, Patrick WINTREBERT.

Date de la convocation : 08/04/19

Conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Monsieur Olivier SAVANIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Yann JAVAUDIN a donné procuration à Monsieur Olivier SAVANIER.

Monsieur Patrick WINTREBERT a donné procuration à Madame Fabienne VEZON.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

01 – Adhésion au service « protection des données » du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) N° 2019-018-019

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne (RGPD) proposé par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Gard (CDG30) discuté lors du précédent Conseil Municipal en date du 31 janvier 2019. Ce dernier a émis un avis favorable lors du comité technique du 21 mars 2019. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à :

- signer la convention de mutualisation avec le CDG 30,
- prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- désigner le CDG30 « DPD personne morale » comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

02 – Contrats d'Assurance contre les Risques Statutaires CDG 30 N° 2019-020-021

Madame le Maire expose que le contrat d'assurance statutaire souscrit avec le Centre de Gestion du Gard (CDG30) arrive à échéance le 31 décembre 2019. Elle rappelle que ce contrat couvre les risques tels que Décès, Accident de Service, Maladie Professionnelle, Maladie Ordinaire, Longue Maladie/Longue Durée, Maternité.

Il convient de reprendre une délibération afin que la Commune de Brignon charge le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer. La durée du marché est de 4 ans, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

03 – Achat terrain cadastré Section E N° 898 N° 2019-022

Madame le Maire rappelle le projet de l'éclairage du stade de rugby et propose d'acquérir le terrain cadastré Section E N° 898 lieu-dit Sous-Gardon au prix de 261 €.
Ce terrain est vendu par Madame PLANCHE épouse MARIVAUX Laurence demeurant 15 rue Frédéric Desmons 30190 BRIGNON propriétaire de la parcelle référencée.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat de cette parcelle d'une contenance totale de 261 m² au prix de 1 € le m² soit 261 euros.

04 – Demande de subvention au Conseil Départemental du Gard au titre du contrat territorial pour la réhabilitation des réseaux d'eau de la rue du puits de Descarsses et du chemin de Cruviers suite au schéma directeur N° 2019-023

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de réhabilitation des réseaux d'eau de la rue du puits de Descarsses et du chemin de Cruviers suite au schéma directeur.
Le cabinet CEREG, maître d'œuvre pour les travaux de réfection des réseaux eau de la rue du puits de Descarsses et du Chemin de Cruviers, a estimé cette opération à 163 000€ HT soit 195 600€ TTC.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil Départemental du Gard pour l'attribution d'une subvention au titre du contrat territorial 2019. Le montant de la subvention avoisinerait les 40 000€.

05 – Révision du loyer de l'appartement A situé 1 rue de l'ancienne poste au 1er étage de Monsieur Brian RODES au 01/03/19 N° 2019-024

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que la date anniversaire du loyer de Monsieur Brian RODES correspondant à l'appartement A situé 1 rue de l'ancienne poste au 1er étage d'une superficie de 83,12 m² est le 1er mars. Le montant de ce loyer est actuellement de 449,42 € avec 25€ de charges par mois.

Le dernier indice de référence des loyers paru étant de 129,03 € au 4ème trimestre 2018, l'indice précédent étant de 126,82 € au 4ème trimestre 2017 ; le calcul du montant du nouveau loyer donnerait le résultat suivant :

$$449,42 \times 129,03 : 126,82 = 457,25$$

Madame le Maire demande à Monsieur Patrick RODES de ne pas prendre part au vote.
Au vu du dernier indice de référence des loyers paru, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe le montant du loyer de Monsieur Brian RODES à 457,25 € avec 25 € de charges.
Cette révision interviendra au 1er mars 2019.

06 – Révision du loyer de l'appartement B situé 1 rue de l'ancienne poste au 2ème étage de Monsieur Noredine ZENASNI au 01/03/19 N° 2019-025

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que la date anniversaire du loyer de Monsieur Noredine ZENASNI correspondant à l'appartement B situé 1 rue de l'ancienne poste au 2ème étage d'une superficie de 56,20 m² est le 1er mars. Le montant de ce loyer est actuellement de 303,67 € avec 25 € de charges par mois.

Le dernier indice de référence des loyers paru étant de 129,03 € au 4ème trimestre 2018, l'indice précédent étant de 126,82 € au 4ème trimestre 2017 ; le calcul du montant du nouveau loyer donnerait le résultat suivant :

$$303,67 \times 129,03 : 126,82 = 308,96$$

Au vu du dernier indice de référence des loyers paru, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer de Monsieur Noredine ZENASNI à 308,96 € avec 25 € de charges.
Cette révision interviendra au 1er mars 2019.

07 – Modification du règlement des jardins familiaux N° 2019-026

Plusieurs personnes extérieures au village ont demandé l'attribution d'une parcelle de jardin.

Madame le Maire propose donc de modifier le règlement des jardins familiaux qui a été voté le 29/06/2009 et modifié les 31 mars 2010 et 26 avril 2011.

Il convient de :

- Rajouter à l'article 1 :

Les demandes des personnes extérieures à Brignon seront étudiées par le Conseil Municipal ;

- Supprimer à l'article 7 la phrase suivante :

« Tout jardinier quittant BRIGNON devra restituer sa parcelle à la Commune. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

08 – Compte Administratif 2018 de la commune N° 2019-027

Madame le Maire laisse la parole à Madame Amparo GALINDO pour présenter les Comptes Administratifs de la commune 2018 correspondants aux comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor.

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	591 680,29 €	266 643,91 €	373 606,27 €	470 655,88 €
Résultats de l'exercice	325 036,38 €	0,00 €	0,00 €	97 049,61 €
Restes à réaliser	316 936,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 2 (Fabienne VEZON, Patrick WINTREBERT)

09 – Affectation du résultat 2018 de la commune N° 2019-028

Après avoir entendu le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Affectation du résultat : Transfert au budget d'investissement : 97 049,61 €

Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 1 (Christiane BILLAZ)

10 – Taux d'imposition des taxes directes locales 2019 N° 2019-029

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales votés au budget Primitif 2018 :

- Taxe d'habitation 15,53 %,
- Taxe foncière (bâti) 21,42 %,
- Taxe foncière (non bâti) 67,75 %.
- Produit reçu : 236 361 €

Madame le Maire propose pour 2019 de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales :

- Taxe d'habitation 15,53 %,
- Taxe foncière (bâti) 21,42 %,
- Taxe foncière (non bâti) 67,75 %.
- Produit attendu : 240 855 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

11 – Compte Administratif 2018 Eau et Assainissement N° 2019-030

Madame le Maire laisse la parole à Madame Amparo GALINDO pour présenter les Comptes Administratifs Eau et Assainissement 2018 correspondants aux comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor.

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	127 936,84 €	22 805,31 €	48 923,75 €	92 528,39 €
Résultats de l'exercice	105 131,53 €	0,00 €	0,00 €	43 604,64 €
Restes à réaliser	112 298,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2 (Fabienne VEZON, Patrick WINTREBERT)

12 – Affectation du résultat 2018 Eau et Assainissement N° 2019-031

Après avoir entendu le Compte Administratif Eau et Assainissement de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Excédent final au budget d'investissement : 72 436,12 €

Excédent final au budget de fonctionnement : 134 074,52 €

Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

13 – Tarif Eau 2019 N° 2019-032

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les prix de l'eau potable non augmentés depuis 2011 :

PRIX DU M3 EAU : 1,30 €,

ABONNEMENT EAU : 20 €.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de ne pas augmenter les prix de l'eau.

13bis – Tarif Assainissement 2019 N° 2019-033

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les prix de l'assainissement communal de 2018 :

Prix du m3 assainissement : 0,20 €,

Abonnement assainissement par an : 5 €.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de ne pas augmenter les prix de l'assainissement communal.

A ces tarifs, il faudra rajouter les tarifs des redevances communautaires d'assainissement applicables suite à la prise de compétence par la Communauté d'Alès Agglomération comme suit :

PRIX	H.T	T.T.C
Redevance communautaire assainissement générale partie fixe par an	6,48 €	7,128 €
Redevance communautaire assainissement générale du m3	0,7328 €	0,8061 €
Redevance communautaire assainissement d'exploitation	0,72 €	0,792 €
Redevance communautaire assainissement d'exploitation partie fixe par an	0,00 €	0,00 €

Les tarifs de la part agglomération sont assujettis à une T.V.A. de 10 %.

14 – Compte Administratif 2018 Lotissement N° 2019-034

Madame le Maire laisse la parole à Madame Amparo GALINDO pour présenter les Comptes Administratifs Lotissement 2018 correspondants aux comptes de gestion établis par le Comptable du Trésor.

Résultats définitifs :

Excédent d'investissement : + 130 947,00 €

Excédent de fonctionnement : + 117 211,00 €

Pas de dépense ni de recette pour l'année 2018.

Le compromis de vente du dernier a été signé début avril.

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 2 (Fabienne VEZON, Patrick WINTREBERT)

15 – Affectation du résultat 2018 Lotissement N° 2019-035

Après avoir entendu le Compte Administratif Lotissement de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

Excédent final au budget de fonctionnement : 117 211,00 €

Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

16 – Budget Primitif Commune 2019 N° 2019-036

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget Primitif 2019 :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 566 000 euros,

- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 133 521 euros.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif :

Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 1 (Christiane BILLAZ)

Madame Christiane BILLAZ mentionne qu'il est dommage que les conseillers ne participent pas plus à l'élaboration du budget. Madame le Maire répond que le Budget Prévisionnel est réalisé en fonction des devis demandés et en concertation avec les adjoints et les agents lors de la réunion de préparation budgétaire. Monsieur Alexandre REY précise que tous les conseillers sont impliqués à travers les différentes commissions qui font ressortir les besoins. Monsieur Guillaume MATHIEU lui précise que tout est vu et revu en réunion de travail.

17 – Budget Primitif Eau et Assainissement 2019 N° 2019-037

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 217 587 euros,

- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 240 426 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif comme suit :

Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

18 – Budget Primitif Lotissement 2019 N° 2019-038

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 175 611 euros,

- les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 150 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif comme suit :

Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0

Madame le Maire rappelle aux conseillers et aux spectateurs présents que la comptabilité municipale est publique et consultable par tous les administrés aux heures d'ouverture de la Mairie.

Questions diverses

- 1) Demande de subvention broyeur à végétaux :
Le projet est annulé car l'agence de l'eau ne finance plus ce type de matériel. Alès Agglomération met à la disposition du personnel communal plusieurs broyeurs.
- 2) Madame le Maire a reçu Alès Agglomération pour la mise en place de LEDS sur l'éclairage public de la commune.
Pour les candélabres mâts rouges et les luminaires en applique récemment installées : seule la cellule d'éclairage à l'intérieur sera changée.
Pour les anciennes appliques : les luminaires seront changés.
Une baisse d'intensité de l'éclairage sera effective entre 22h et 6h30 afin de préserver la biodiversité.
- 3) Elections européennes dimanche 26.05.2019 : le tableau de permanences est à compléter.

Concernant les dates à retenir, veuillez consulter les panneaux d'affichage, le panneau électronique et le site internet www.brignon.fr
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.
Suivent les signatures

Le Président,

Les Membres